

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 2 AVRIL 2019**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Affectation du résultat 2018 – Budget Assainissement
- Affectation du résultat 2018 – Budget Commune
- Vote des taux
- Création d'un budget annexe Lotissement « La Chênaie »
- Budget primitif 2019 – Budget Assainissement
- Budget primitif 2019 – Budget Commune
- Budget primitif 2019 Lotissement « La Chênaie »
- Avis sur le projet de PLUi de Laval Agglomération
- Participation Classe ULIS Port-Brillet
- Installation d'un distributeur de baguettes / Convention avec le boulanger
- Remboursement du transport scolaire 2018-2019

Informations et questions diverses

- Rapport commission Voirie
- Point Ca Coule de Source
- Divers

Convocations adressées le 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – JARRY – RABEC – Mmes VETTER – POIRIER – LEROUX – GEMIN

Absents excusés : Mme AUBRY – MM. PRINCE – HELAINE – BENEFIX

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Affectation du résultat 2018 – Budget Assainissement

Le Compte Administratif 2018 du budget assainissement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 3 073,95 € et un excédent d'investissement de 36 112,26 € ; il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2018 au budget 2019, comme suit :

– Détermination du résultat d'exploitation 2018 à affecter	
Excédent antérieur reporté	3 129,07 €
Résultat de l'exercice	<u>- 55,12 €</u>
Résultat d'exploitation à affecter	3 073,95 €
– Affectation du résultat d'exploitation	
Titre de recettes au compte 1068	0 €

– **Report du solde disponible**

Le solde disponible soit 3 073,95 € sera repris au budget primitif 2019 en résultat reporté à la section de fonctionnement en recettes (compte 002 – Excédent antérieur reporté)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette affectation.

Affectation du résultat 2018 – Budget Commune

Le Compte Administratif 2018 du budget Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 154 862,43 € et un déficit d'investissement – hors restes à réaliser – de 74 559,24 €. Proposition est faite au Conseil municipal d'affecter 91 000 € au compte 1068, comme suit :

– **Détermination du résultat d'exploitation**

Excédent antérieur reporté	50 445,03 €
Résultat de l'exercice	<u>104 417,40 €</u>
Total	154 862,43 €

– **Affectation du résultat d'exploitation**

Déficit antérieur reporté	- 130 883,83 €
Résultat de l'exercice	<u>56 324,59 €</u>
Total	- 74 559,24 €
RAR recettes	7 343,00 €
RAR dépenses	<u>- 23 516,30 €</u>
A couvrir par le compte 1068	- 90 732,54 €

Une affectation de 91 000 € est faite au compte 1068.

– **Report du solde disponible**

Le solde disponible 63 862,43 € est repris au budget primitif 2019 en résultat reporté à la section de fonctionnement en recettes (compte 002 – Excédent antérieur reporté).

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition communaux pour l'année 2019.

Ces derniers seront donc de 11,20 % pour la taxe d'habitation, 29,73 % pour le foncier bâti et 26,70 % pour le foncier non bâti.

A noter que depuis la fusion avec Laval Agglomération, la commune n'a plus à délibérer sur un taux de CFE ; cette dernière étant désormais perçue directement par Laval Agglomération mais fait l'objet d'une compensation à l'identique de ce que percevait la Commune en 2018.

La totalité des 3 taxes assure un produit fiscal pour l'année 2019 de 214 455 €.

Création d'un budget annexe du Lotissement de « La Chênaie »

Compte tenu de la démarche engagée par la Commune pour la réalisation d'un nouveau lotissement ; il y a lieu de créer un budget annexe concernant cette réalisation.

Ce budget annexe sera donc appelé budget annexe « Lotissement de la Chênaie », il utilisera la nomenclature M14 et sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un Budget Annexe « Lotissement de La Chênaie » assujetti à la TVA,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Budget primitif 2019 - Assainissement

Recettes et dépenses s'équilibrent à la somme de 15 568 € en section de fonctionnement.

Au niveau de la section d'investissement, l'équilibre en recettes et dépenses s'établit à la somme de 45 779,53 €.

Les investissements 2019 consistent au remplacement des pompes de refoulement et à la mise en place de la télégestion au poste de relèvement.

Après délibération, le budget est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Budget primitif 2019 - Commune

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 736 283,01 € et se déclinent de la façon suivante :

DÉPENSES

- Charges à caractère général	168 554,95 €
- Charges de personnel	287 421,20 €
- Atténuation de produits	784,00 €
- Dépenses imprévues	3 500,00 €
- Virement à la section d'investissement	134 908,70 €
- Autres charges de gestion courante	95 608,32 €
- Charges financières	26 000,00 €
intérêts de la dette de la commune	
- Opérations d'ordre de transfert	19 505,84 €

RECETTES

- Excédent de fonctionnement reporté	63 862,43 €
- Atténuation de charges	30 000,00 €
ou remboursement sur rémunérations du personnel communal	
- Ventes de produits fabriqués	28 290,00 €
- Impôts et taxes	466 757,00 €
- Dotations et subventions diverses	125 023,58 €
- Autres produits de gestion	22 150,00 €
ou revenu des immeubles communaux (salle des fêtes, presbytère...)	
- Produits exceptionnels	200,00 €

En section d'investissement, l'équilibre s'établit à hauteur de 385 376,54 €. Les investissements 2019 incluant la réalisation du plateau multisports positionné sur l'ancien terrain de bicross, l'acquisition d'un distributeur de baguettes qui sera achalandé par un boulanger de Port-Brillet et la provision d'une somme qui sera versée au nouveau budget du lotissement. Soit :

DÉPENSES

- Déficit reporté	74 559,24 €
- Dépenses imprévues	1 000,00 €
- Immobilisation incorporelle	11 160,00 €
- Immobilisations corporelles	83 700,00 €
- Autres immobilisations financières	107 441,00 €
- Emprunts et dettes assimilées	84 000,00 €
- Restes à réaliser	23 516,30 €

RECETTES

- Virement de la section de fonctionnement	134 908,70 €
- Subventions d'investissement	12 416,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 505,84 €
- Dotations, fonds divers	103 062,00 €
- Emprunts et dettes assimilées	63 900,00 €
- Cessions (terrain lotissement)	44 241,00 €
- Restes à réaliser	7 343,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 – Commune.

Budget primitif 2019 – Lotissement « La Chênaie »

En fonctionnement, recettes et dépenses s'équilibrent à la somme de 107 446 €.

En investissement, l'équilibre entre les dépenses et les recettes s'établit à la somme de 107 441 €.

Notons que les 107 441 € sont une avance de la commune au budget du lotissement (terrains achetés par la commune + emprunt) pour assurer le démarrage du processus de lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget présenté à l'unanimité des présents.

Avis sur le PLUi de Laval Agglomération

Dans ses grandes lignes, le Maire expose le rapport de présentation du PLUi de Laval Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au PLUi de Laval Agglomération.

Participation Classe Ulis de Port-Brillet

Deux élèves de La Brûlatte étant scolarisés dans cette classe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer au financement de cette structure pour les deux élèves qui la fréquentent. Cette dépense a été prévue au Budget primitif 2019.

Distributeur de baguettes

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'acquisition d'un distributeur de baguettes qui sera positionné à l'emplacement de l'ancien. D'une capacité de 60 baguettes, ce distributeur sera équipé d'un monnayeur mais aussi d'un moyen de paiement par carte.

Un boulanger de Port-Brillet s'étant engagé à fournir ledit distributeur deux fois par jour, une convention sera passée entre la Commune et ce dernier. Le boulanger s'engage à verser un loyer de 60 € par mois.

Remboursement du transport scolaire 2018-2019

Le remboursement des frais de transport aux familles utilisant le transport scolaire lié au RPI fait apparaître une dépense à prévoir de 1 920 € inscrite au Budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette dépense.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rapport commission voirie

La commission voirie s'est réunie le jeudi 28 mars à 14 h et, après avoir fait un tour des principaux chemins, a retenu les travaux suivants à réaliser :

- en investissement : rechargement de la route du bois du virage avant la « Fûtaie » jusqu'à l'entrée de l'EHPAD de Port-Brillet.

- en fonctionnement :

- . curage de fossés sur le chemin rural de Beunard, sur le chemin des Bignonnetts et sur la voie communale n°3.

- . bicouche au niveau de la patte d'oie du chemin de la Saunière entre les deux maisons qui sont au bout du chemin.
- . bicouche sur la voie communale n°4 (tronçon)
- . point à temps

Point Ca Coule de Source

La Commune de Loiron ayant souhaité s'associer à Ca Coule de Source pour le pôle jeunesse, des pourparlers sont en cours et plusieurs rencontres sont prévues pour aborder la faisabilité de cette demande.

Divers

Randonnées dans le Pays de Loiron

Dans le cadre des randonnées nocturnes estivales organisées depuis plusieurs années par Initiativ'Rando, les dates proposées sont les suivantes :

Vendredi 24 mai

Vendredi 21 juin

Vendredi 19 juillet

Vendredi 23 août

La commune ne souhaite pas se positionner sur une de ces dates.

Dates à retenir :

* 12 avril 2019 : cirque pédagogique au terrain de football de La Brûlatte à compter de 19h. Durant une semaine, du 6 au 12 avril, un cirque pédagogique sera présent sur le terrain de foot ; cette opération a été montée en partenariat avec le Chalet des échanges et des savoirs, Robida, l'EHPAD de Port-Brillet et l'association Ca Coule de Source.

* 13 avril 2019 à 8h00 : Ouverture de la pêche

* 23 avril 2019 à 10h00, salle des fêtes : réunion de lancement de l'étude hydraulique

* 23 avril 2019 : assemblée générale de l'Association de Gérontologie et du Handicap du Pays de Loiron à 20h à la salle Paul Garry de Port-Brillet. La Maison Départementale de l'Autonomie et la Maison de services au public de Loiron-Ruillé seront présentes à cette réunion et exposeront les services qu'elles sont amenées à rendre sur le territoire.

* 13 mai 2019 à 20h00 : conseil municipal en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX	Absent excusé	M. RABEC		Mme VETTIER	
M. BLAIN		Mme GEMIN			